

Allocution de M. Richard Bellemare, maire, prononcée à la séance régulière du conseil du 28 janvier 2025 lors du dépôt de sa démission

Au moment de lire ces lignes, vous aurez en votre possession les lettres de démission de trois de mes collègues membres du conseil qui vous ont fait part des motifs qui les ont conduits à prendre cette difficile décision. Je respecte pleinement leur choix et tiens à les remercier pour leur importante contribution ainsi qu'à leur rendre hommage pour le travail qu'ils ont accompli durant leur mandat.

Je salue particulièrement leur résilience, leur dévouement et la loyauté dont ils ont fait preuve dans les contextes difficiles auxquels ils ont été confrontés au cours des dernières années, particulièrement ceux générés par des comportements inappropriés maintes fois observés, tant au sein du caucus qu'en séance publique, et largement répercutés sur les réseaux sociaux et dans les médias au cours de la dernière année.

Je tiens à les remercier également de leur solidarité et d'avoir accepté, à quelques reprises, ma demande de repousser leur démission afin que nous puissions maintenir la majorité nécessaire pour rendre possible la réalisation de projets importants pour la Municipalité. J'ai sincèrement apprécié travailler avec chacun de vous et je salue le respect de l'institution que vous avez toujours manifesté ainsi que votre engagement à servir nos concitoyens avec honnêteté et respect.

Évidemment, considérant que ces trois démissions ont pour effet de réduire le conseil à un minimum critique, je ne pourrai, dans ce nouveau contexte, offrir à la population de Saint-Antoine une gouvernance qui soit à la hauteur de ce qu'elle est en droit de s'attendre.

Assumer ma tâche de maire dans ces conditions précaires où le lien de confiance au sein du conseil restant est loin d'être acquis, risque de conduire à des impasses qui m'apparaissent contraires aux intérêts légitimes des citoyennes et citoyens ainsi qu'au développement de la Municipalité.

C'est donc avec regret que je vous annonce aujourd'hui ma démission, qui prendra effet le jeudi 30 janvier, le temps que je puisse finaliser les derniers dossiers municipaux qui nécessitent un suivi.

À la suite de ces démissions, rendant le conseil inopérant, des dispositions seront prises pour assurer le plein fonctionnement de la Municipalité. Le directeur général par intérim avisera dès demain matin les autorités gouvernementales qui prendront les décisions qui s'imposent.

Lorsque je me suis présenté, en novembre 2022, j'étais loin de m'imaginer un tel scénario. Mais je dois aujourd'hui me rendre à l'évidence : la gouvernance de la Municipalité est présentement à

risque, tant que perdureront les comportements inappropriés observés depuis le début de mon mandat et sur lesquels il n'y a malheureusement aucune prise présentement.

Durant ma carrière, à aucun moment, j'ai été confronté à de tels comportements malsains et à de telles attaques personnelles non justifiées. Ces manques d'éthique et de respect élémentaire des règles sont indignes de la fonction d'élus.es, ce qui m'a grandement surpris et déçu.

Nous avons pourtant tenté à diverses reprises de corriger ces comportements, notamment en faisant appel à un soutien gouvernemental pour bien expliquer le partage des rôles et responsabilités entre les élus.es et l'administration.

Nous nous sommes également assurés d'organiser des sessions de formation pour rappeler les règles d'éthique et de déontologie auxquelles tous les élus.es sont assujettis. Mais sans succès! Les comportements non désirables se sont poursuivis et ont conduit au premier dépôt d'une plainte par un employé pour dénoncer, en vertu de la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail de la Municipalité, les gestes d'incivilité et de harcèlement dont il était l'objet et auxquels il était régulièrement confronté, souvent en public.

Une seconde plainte a été déposée par le même employé, cette fois auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ), à la suite du constat que les mêmes comportements, loin de cesser, se poursuivaient et s'aggravaient.

Constatant que ces agissements affectaient considérablement le fonctionnement de la Municipalité, la majorité des membres du conseil, dont moi-même, a aussi déposé une plainte formelle à la CMQ pour dénoncer les comportements inappropriés qui contrevenaient aux règles élémentaires de respect ainsi qu'à certaines règles éthiques et déontologiques énoncées dans le Code municipal du Québec.

En avril 2024, la CMQ déposait un rapport administratif qui rejetait la plainte de l'employé et celle de la majorité des membres du conseil et du maire. Mais parmi les recommandations formulées par la CMQ, l'une exigeait que la Municipalité mandate une firme externe, indépendante et neutre, pour réaliser une enquête en harcèlement, ce qui a été fait.

En décembre dernier, le rapport d'enquête était déposé. **Il confirmait que des comportements hostiles et du harcèlement de la part de deux personnes membres du conseil** avaient été observés sur une longue période, **comportements qui avaient eu un effet néfaste sur les employés.es, les affaires de la Municipalité ainsi que sur ses représentants, qui ont vu, entre autres, leur réputation entachée.**

Devant ces deux visions opposées, la question que l'on doit se poser est : comment expliquer que les conclusions de l'enquête en harcèlement réalisée par une firme externe et indépendante confirment ce que la majorité des membres du conseil et un employé de la Municipalité ont dénoncé, alors que la direction responsable du dossier à la CMQ avait non seulement décidé de ne

pas retenir ces faits, mais les avait passés entièrement sous silence... en plus de faire porter au maire, à la majorité du conseil et à l'administration l'odieux de la situation?

Je n'ai malheureusement pas de réponse à cette question.

Après plus de deux ans de cette saga, nous sommes en droit de nous demander comment des membres d'un conseil municipal peuvent autant nuire au fonctionnement d'une Municipalité, sans qu'il y ait des mécanismes clairs pour y remédier?

Pourquoi n'agissons-nous pas alors que des sommets de démissions et de départs de tant de personnes, élus.es et personnel administratif, sont observés partout au Québec, à des niveaux records?

Comment des élus.es peuvent, sans conséquences, passer outre au respect de la confidentialité, alimenter des réseaux d'individus mal intentionnés dont les objectifs visent à saboter des projets municipaux, à salir des réputations, à laisser circuler des rumeurs non fondées et de fausses informations, et ce, au détriment du bien commun?

Comment des élus.es peuvent insulter publiquement en séance du conseil des personnes soucieuses d'apporter leur collaboration à la Municipalité?

Comment ne pas sévir contre des membres de conseils qui contribuent au salissage de l'institution alors que leurs fonctions d'élus.es sont de servir les intérêts des citoyens et de protéger nos institutions?

Comment peut-on laisser des personnes élues inciter à utiliser les réseaux sociaux comme un outil pour détruire, diffamer, intimider, salir?

Comment peut-on laisser les municipalités sans moyens pour faire cesser les obstructions systématiques, la divulgation d'informations internes confidentielles, harceler, dénigrer, intimider, porter atteinte à l'intégrité de personnes, désinformer?

Comment peut-on travailler avec des personnes élues qui bafouent allègrement et à répétition les règles éthiques et déontologiques clairement énoncées dans les lois et règlements régissant la gouvernance municipale?

Je n'ai pas non plus de réponses à ces questions, mais il m'apparaît important que le gouvernement se penche résolument sur ces interrogations. Des gestes ont été posés ces derniers mois par notre gouvernement et je salue ces mesures. Toutefois, bien peu d'entre elles permettent aux municipalités d'agir lorsque cela concerne des élus.es.

En ce qui concerne le développement de la Municipalité, nous sommes collectivement à une croisée des chemins. Le potentiel de Saint-Antoine est indiscutable. Notre Municipalité possède de

nombreux atouts qui peuvent nous propulser avec succès vers l'avenir, mais il faudra pour ce faire prendre des décisions conséquentes.

Notre assiette fiscale demeure sensiblement la même et ne progresse qu'à chaque révision triennale du rôle d'évaluation. Si l'on ne se dote pas des infrastructures nécessaires au développement de la Municipalité, il y a fort à craindre que les contribuables de Saint-Antoine-de-Tilly seront confrontés, à court terme, à un fardeau fiscal plus important. Dans un souci d'atténuer ces hausses il est impératif que la Municipalité augmente et diversifie ses sources de revenu.

Nous avons besoin, si nous voulons éviter de reculer, d'un approvisionnement en eau qui nous permettra de consolider notre tissu urbain. Plus nous repoussons ce projet, plus nous nous appauvrissons et plus la population actuelle de la Municipalité risque d'être confrontée à assumer une charge fiscale de plus en plus lourde.

Depuis plusieurs années, la Municipalité ne peut émettre de permis de construction dans certains secteurs en raison des déficiences en matière d'approvisionnement en eau, mais aussi en raison de la vétusté de ses infrastructures. À titre d'exemple, depuis le début de l'année 2025, nous avons vécu trois bris d'aqueduc en moins de trois semaines. Le niveau de nos réservoirs a baissé au point que nous avons dû demander à notre plus important utilisateur d'eau de réduire temporairement sa consommation. Imaginez la situation si, durant cette même période, nos pompiers avaient été confrontés à un incendie!

Tant que l'on retardera ou que l'on s'opposera à ce projet essentiel qu'est l'approvisionnement en eau, en qualité et en quantité suffisante, et à la réfection de nos infrastructures, nous serons à risque et nous nous priverons des outils qui nous permettront de nous développer. Or, c'est bien connu, quand on n'avance plus, on recule!

En terminant je tiens à exprimer toute ma gratitude aux employés.es de la Municipalité. Malgré les circonstances difficiles qu'ils ont traversées, notamment l'absence pendant plusieurs mois d'un directeur général, ils ont su maintenir avec résilience, compétence et professionnalisme le fonctionnement de la Municipalité. Un immense merci à vous toutes et tous!

Je tiens aussi à remercier M. Mohamed Madène, directeur général par intérim, qui a accepté de diriger la Municipalité à un moment où le besoin était manifeste et urgent. Il a su, par sa compétence, son leadership et le respect qu'il porte aux personnes, rétablir la confiance et remettre sur les rails ce qui devait l'être.

Je salue également mon prédécesseur, M. Guy Lafleur, que j'ai remplacé en 2022. Il mérite toute ma considération et je tiens à lui signifier mes remerciements et tout mon respect, car cette situation de comportements inappropriés et malsains préexistait avant mon entrée en fonction.

Mes derniers mots vont à la population de notre merveilleux village. Si l'humain est capable du pire et du meilleur, la très vaste majorité de la population m'a offert un soutien remarquable et combien apprécié, démontrant le beau côté de l'humain. Ensemble nous avons pu réaliser plusieurs projets.

Je pars avec la fierté d'avoir accompli une partie des projets que je souhaitais réaliser pour notre village et d'avoir enclenché les mesures nécessaires pour la réalisation des autres projets essentiels à venir. Je pars dans la dignité d'avoir, contre vents et marées, maintenu mes valeurs : respect de la population, des personnes et des institutions, esprit de collaboration, sens des responsabilités, honnêteté et dignité, et surtout, attachement au bien commun.

Ces valeurs et ce sens du bien commun étaient au cœur de ma décision de me présenter en 2022. Je tiens à manifester ma sincère reconnaissance pour le soutien reçu de la vaste majorité de la population au cours de mon mandat.

Je réitère également ma fierté d'avoir travaillé avec des employés.es dévoués.es et des membres respectueux du conseil. Je salue également M. Claude Lévesque, conseiller récemment élu, que je n'ai côtoyé que quelques mois, mais avec qui j'aurais aimé travailler plus longtemps.

Je nous souhaite de prendre la meilleure des routes possibles pour notre avenir commun. J'invite les citoyennes et citoyens à faire preuve de beaucoup de vigilance pour identifier les personnes qu'elles jugeront aptes à assumer les fonctions d'élus.es et à questionner leurs motivations.

La population sait quand nous travaillons pour eux et sait aussi quand d'autres personnes se concentrent sur elles-mêmes.

Je vous souhaite le meilleur pour la suite!

Richard Bellemare
Maire